

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016 ET PROJET DE RESOLUTIONS

---

### A. ORDRE DU JOUR

---

1. Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2015
2. Présentation du rapport du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2015
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015
5. Nominations statutaires
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Divers

### B. PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016

---

1. Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2015
- 

2. Présentation du rapport du Réviseur d'entreprises
-

### 3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2015

#### 3.1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2015 qui clôturent avec un résultat de € 58 millions.

#### 3.2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2015 qui affichent un résultat net consolidé de € 63 millions et un résultat net global consolidé de € 94 millions.

### 4. Affectation du résultat de l'exercice 2015

4.1 Le résultat de l'exercice de Luxempart S.A. s'élève à € 58.144.579 millions. En tenant compte du résultat reporté de € 45.295.766 millions, la somme de € 103.440.345 millions est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat disponible de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à € 58.144.579. En tenant compte du résultat reporté de € 45.295.766, la somme de € 103.440.345 est à la disposition de l'Assemblée.

L'affectation suivante est proposée :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Aux actionnaires, au titre de dividende<br>(23.955.084 – 3.865.470 = 20.089.614 actions x € 1,10) | 22.098.575*        |
| Au poste « Autres réserves »  | 81.341.770         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>103.440.345</b> |

\* sous réserve d'un nombre d'actions en circulation inchangé

## 5. Nominations statutaires

---

### 5.1 Proposition de renouveler des mandats d'administrateurs :

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. François GILLET, administrateur non-exécutif, pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. John PENNING, administrateur non-exécutif, pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. François TESCH, administrateur exécutif, pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

### 5.2 Proposition de nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Grégoire CHERTOK

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de LIDAS SAS, représentée par M. Grégoire CHERTOK, en remplacement du mandat de M. CHERTOK, démissionnaire. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2018.

### 5.3 Proposition de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 25 avril 2016.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2017.

## 6. Décharge à donner aux administrateurs

---

Proposition de décision :

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2015.

## 7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés

### 7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision :

L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2016, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour, une indemnité annuelle inchangée fixe brute de € 40.000 par administrateur et de € 65.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

### 7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision :

L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit, de compliance et des risques; Comité de nomination et de rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

Les propositions ne prévoient pas d'augmentation par rapport à 2015.

## 8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

Proposition de décision :

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit.
- L'autorisation est valable à compter du 25 avril 2016 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2017.
- Prix minimum par action : € 1,00  
Prix maximum par action : € 75,00.

Les modalités de cette autorisation sont inchangées par rapport à 2015.

## 9. Divers